



PROPOSITIONS POUR LE PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE
CONJUGALE

VOLET CLIENTÈLE AUTOCHTONE

**Présenté au sous-comité responsable du suivi du
plan d'action gouvernemental en matière de
violence conjugale – volet autochtone**

28 JUIN 2011

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION À CŒUR D'HOMME-RÉSEAU D'AIDE AUX HOMMES POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE

L'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence est un organisme communautaire autonome, fondé en 1987, qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égaux et sans violence. à cœur d'homme regroupe 25 des 31 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux hommes ayant des comportements violents.

Dans le cadre de sa mission, l'association fait la promotion, auprès des divers partenaires politiques, institutionnels et communautaires, des organismes communautaires autonomes qui supportent et aident des hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial, afin de les aider à améliorer leur qualité de vie et de contribuer à la sécurité des personnes (celle de l'homme, de sa conjointe et de leurs enfants). L'association œuvre également à la reconnaissance des besoins des organismes afin qu'ils disposent des ressources nécessaires à la réalisation de leur mission.

Les organismes membres ont en commun de proposer des services d'aide aux hommes ayant des comportements violents via des entrevues d'accueil et d'évaluation, de même que par des suivis en groupes et individuels. Plusieurs organismes offrent également des activités de suivi post-programme.

Tous les organismes membres réalisent partiellement des activités de sensibilisation et œuvrent également en prévention de la violence de même que des situations à risque d'homicide. Ils participent à de nombreuses instances de concertation et travaillent avec leurs partenaires afin de réduire la tolérance sociale à l'endroit de la violence conjugale, de promouvoir des rapports égaux et de répondre aux besoins des hommes sollicitant de l'aide. En plus de ces services communs, tous les organismes membres réalisent des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de leur milieu.

L'ensemble des organismes du Québec ont reçu en 2007-2008, 3 508 hommes en entrevues d'accueil et d'évaluation (Rinfret-Raynor et *al.*, 2010). Les hommes qui font appel aux services d'aide sont principalement référés par le réseau de la santé et des services sociaux (CSSS-CLSC, centres hospitaliers, services sociaux, centres jeunesse, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels), ainsi que par le système judiciaire. Ces deux sources combinées représentent environ 75 % des références.

Une association engagée

Au cours des dernières années, l'association à cœur d'homme a apporté une contribution diversifiée, portant sur plusieurs enjeux et ce, en collaboration avec de nombreux partenaires. Que ce soit en matière de recherche (avec le *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* (CRI-VIFF) et l'*équipe de recherche Masculinités et Société*), de concertation (à la *Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles* (TRPOCB)), de médiation familiale (au Comité violence et médiation du *Comité accréditéur en médiation familiale* (C.O.A.M.F.)) et de sensibilisation (par des campagnes gouvernementales de sensibilisation en matière de violence conjugale),

l'association s'assure que le volet *aide aux hommes ayant des comportements violents* soit pleinement intégré dans les stratégies mises de l'avant afin de contrer la problématique de la violence conjugale. L'association a également déposé un mémoire et fait une présentation à la Commission des relations avec les citoyens, en février 2011, dans le cadre des travaux entourant le prochain Plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, l'association *à cœur d'homme* a réalisé plusieurs projets d'envergure au cours des dernières années. Voici quelques exemples :

- Organisation d'une première campagne de sensibilisation s'adressant spécifiquement aux hommes en situation de violence conjugale (2007-2008) : « Je fais un homme de moi... je demande de l'aide ».
- Contribution, en partenariat, à la formation de plus de 300 médiateurs familiaux en matière de violence conjugale (2009-2010).
- Réalisation d'un premier colloque national portant sur le thème des enfants exposés à la violence conjugale et de la transmission transgénérationnelle des comportements violents (2010) : « Enfants victimes... adultes de demain ».
- Contribution, en partenariat, à l'organisation du premier séminaire québécois portant sur la prévention de l'homicide conjugal (2010) : « L'homicide conjugal : s'unir pour prévenir ».
- Élaboration d'une deuxième campagne de sensibilisation s'adressant spécifiquement aux hommes en situation de violence conjugale (hiver-printemps 2011) : « Ce n'est plus comme avant ».
- Élaboration d'un guide d'intervention en matière de risque d'homicide conjugal en cours de réalisation (2009-2011).

À ces activités, il faut ajouter les multiples initiatives locales et régionales des organismes membres qui contribuent à réduire l'incidence de la violence conjugale dans les familles québécoises et ce, sur l'ensemble du territoire desservi.

“Intervenir auprès des hommes pour contrer la violence conjugale... Ça fait aussi partie de la solution

Historiquement, l'intervention auprès des hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial a été élaborée comme un complément aux interventions visant à mieux répondre aux besoins des femmes subissant la violence. Comme le rappelaient Rondeau et al. (1999), l'analyse de la violence conjugale suggère que :

« Le problème (...) doit être pris par les deux bouts, non seulement en soutenant les efforts des victimes pour sortir du cycle de la violence, mais aussi en impliquant les hommes dans un processus de changement et de réflexion. »

C'est dans cette perspective que l'État a reconnu comme « intervention essentielle et complémentaire » les ressources s'adressant aux hommes ayant des comportements violents et

qui visaient la responsabilisation des auteurs de violence et la diminution de l'incidence des agressions (Gouvernement du Québec, 1995).

Au fil des ans, il est également apparu que les hommes aux prises avec des comportements violents sollicitaient directement l'aide du réseau et ce, pour toutes sortes de raisons (Trépanier, 2010) :

- Surmonter un état de crise à la suite d'une situation de rupture conjugale.
- Mieux se comprendre et trouver des moyens d'apaiser leur colère.
- Sortir des sentiments récurrents d'impuissance et de frustration vécus dans la vie de couple.
- Mieux gérer leur impulsivité.
- Réduire les risques d'escalade de la violence.
- Apprendre à mieux composer avec les conflits et les différends.
- Éviter à leurs enfants d'être exposés à une violence semblable à celle à laquelle ils ont eux-mêmes été exposés.

Les facteurs extrinsèques (principalement d'assurer la sécurité des femmes) qui sont à l'origine des premiers groupes d'intervention, en se combinant aux motivations directement exprimées par les hommes qui s'adressent aux ressources, permettent d'atteindre des résultats qui s'inscrivent dans un véritable processus de changement social (à coeur d'homme, 2003).

La démarche d'abandon des comportements violents semble d'ailleurs être largement facilitée par le développement d'une relation d'aide s'appuyant sur la réalité spécifique de chaque individu et sur son potentiel de changement (Blanchette et Couto, 2011; Turcotte, 2011).

La contribution des organismes spécialisés dans l'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents

Plusieurs études ont permis, au cours des dernières années, de mieux connaître les effets des programmes pour conjoints aux prises avec des comportements violents. On considère qu'approximativement les deux-tiers des hommes ayant complété un programme ont réduit les risques de récidive (Scott (2004), cité dans Rinfret-Raynor et al., 2010).

Au Québec, la seule recherche d'envergure portant sur les taux de récidive des hommes ayant participé à un programme démontre que la participation à ce dernier fait diminuer de 94% la violence physique et de 62% la violence verbale et ce, un an après avoir complété le programme (Ouellet et al., 1994).

Cette recherche, comparée à celles réalisées ailleurs en Amérique du Nord, laisse entrevoir un taux de récidive plus bas au Québec qu'ailleurs. Peut-être doit-on y trouver une explication dans le fait qu'au Québec, les participants accèdent aux programmes sur une base volontaire dans une proportion plus élevée qu'ailleurs en Amérique du Nord. Aux États-Unis, par exemple, on évalue que les programmes comptent 96% de participants mandatés par la cour (Price et Rosenbaum, 2007). Tandis qu'au Québec, seulement 34% des participants sont référés via le système judiciaire (Rinfret-Raynor et al., 2010).

De plus, les programmes offerts au Québec semblent rejoindre une proportion importante d'hommes s'étant adressés volontairement aux organismes afin d'obtenir de l'aide concernant une problématique associée à l'usage de violence ou qui en augmente les risques (rupture conjugale, idées suicidaires, crises), ce qui permettrait d'intervenir davantage de façon préventive (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Compte tenu du nombre d'infractions commises annuellement contre des femmes en contexte conjugal (déclarées et non déclarées) et du nombre de demandes d'aide enregistrées dans les organismes, et en considérant que la sévérité de la violence est un facteur lié à la demande d'aide, on estime accueillir actuellement, seulement 9% des hommes ayant eu, durant l'année, des comportements violents de nature criminelle envers leur conjointe au Québec.

Objectifs

Afin de réduire de façon beaucoup plus significative l'incidence de la violence conjugale, *à coeur d'homme* s'est fixé comme objectif de rejoindre, à brève échéance, 30% des auteurs masculins de violence en contexte conjugal. Plusieurs facteurs semblent pouvoir y contribuer.

1. L'accroissement des ressources destinées aux femmes subissant de la violence et aux enfants exposés, les nombreuses campagnes de sensibilisation et la diminution de la tolérance sociale à l'endroit de la violence créent une forte pression chez les conjoints ayant des comportements violents afin qu'ils entreprennent une démarche de changement.
2. L'adaptation des services aux clientèles vivant des réalités particulières entraîne également une augmentation significative des demandes d'aide. Ainsi, la moitié des intervenant-es consulté-es sur cette question dans la recherche de Rinfret-Raynor et al. (2010), déclaraient que la présence d'hommes nés hors Québec était une réalité plus fréquente en 2007-2008 qu'en 2002-2003. On notait également une hausse des demandes en lien avec les réalités autochtones. On mentionnait, de plus, une augmentation des demandes d'hommes présentant des limitations physiques ou intellectuelles.
3. Les quelques rares campagnes de sensibilisation destinées directement aux conjoints ayant des comportements violents ont entraîné une hausse des demandes d'aide. En ciblant davantage cette clientèle, on peut estimer être en mesure d'inciter davantage les hommes en situation de violence conjugale à consulter.
4. La recherche nous permet aujourd'hui de mieux comprendre ce qui incite les hommes à consulter et leurs réticences à le faire (Turcotte, 2002). On sait également mieux ce qui semble faciliter leur démarche de changement (Lindsay et al., 2007), de même que les facteurs liés à la persévérance dans les programmes (Rondeau et al., 1999). Les étapes de ce changement sont mieux identifiées (Rondeau et al., 2006). Enfin, les gains rapportés par les participants aux programmes sont aussi mieux connus (Rinfret-Raynor, 2001). Ces données permettent de cibler davantage nos campagnes de sensibilisation destinées aux hommes ayant des comportements

violents. Elles laissent aussi entrevoir une offre de services de mieux en mieux adaptée aux besoins de la clientèle (Brodeur, 2010).

5. Le développement des outils de repérage et de référence à l'intention des partenaires (Turcotte, recherche en cours) de même que la transmission des connaissances spécifiquement reliées à la clientèle des conjoints ayant des comportements violents à travers les activités de formations dispensées (INSPQ, 2010) permettent de mieux répondre aux besoins des intervenant-es et de faciliter ainsi une détection et une référence appropriée. Rappelons à cet effet que dans une étude exploratoire menée dans les CLSC par l'INSPQ en 2006 à propos des pratiques en violence conjugale, 84,3% des répondant-es souhaitaient avoir des outils leur permettant de mieux identifier les caractéristiques des conjoints ayant des comportements violents (INSPQ, 2006).
6. La mobilisation amorcée dans le cadre des travaux du *ministère de la Santé et des Services sociaux* en matière de Santé et bien-être des hommes, en vue d'une augmentation globale de la demande d'aide des hommes, laissent également entrevoir de meilleures occasions de rejoindre la clientèle des conjoints ayant des comportements violents (Rondeau, 2003).

Enfin, comme l'a démontré la récente recherche portant sur l'évaluation des services d'aide en matière de violence conjugale (Rinfret-Raynor et al., 2010), l'augmentation du financement des organismes entraîne à la fois une augmentation des services et une augmentation des demandes d'aide. Plus l'augmentation du financement est élevée, plus forte est l'augmentation de la demande.

Défis

Cette hausse de la demande d'aide et l'ajustement des services a cependant tendance à fragiliser les organismes, lorsque le financement est insuffisant. Cette situation a conduit certains organismes à avoir des délais d'attente prolongés. En effet, de 2002-2003 à 2007-2008, les organismes ont été confrontés à des augmentations du délai d'attente pour la première entrevue d'accueil-évaluation, ainsi que pour la première séance de groupe (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Malgré une augmentation des mesures de soutien durant l'attente, l'augmentation des délais est préoccupante. D'une part, à cause du risque d'attrition qu'elle engendre et d'autre part, en raison du degré de dangerosité présent. Un grand nombre de participants font une demande d'aide à la suite d'une situation de crise ou dans un contexte de rupture conjugale (Rondeau et al., 2002). La rupture conjugale est, rappelons-le, un facteur de risque associé à l'homicide conjugal (Rondeau et al., 2002; Campbell et al., 2003; Drouin et Drolet, 2004; Wormer et Roberts, 2009). De plus, les organismes reçoivent aussi, un nombre important d'hommes ayant des idées suicidaires au moment de l'accueil (41%, selon A.R.I.H.V., 2001). Dans tous les cas, la capacité de répondre rapidement à la demande d'aide demeure une condition essentielle à la réalisation de la mission des organismes.

Les milieux de pratique et de recherche conviennent également de la nécessité de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle (Rinfret-Raynor et al.; 2010; Corvo et al., 2008; Day et al.,

2009, Bélanger, 1998). Durant les dernières années, on a assisté ainsi à une augmentation des types d'activités offertes (Rinfret-Raynor et al., 2010). Les groupes de deuxième étape (post-programme), les suivis individuels et les références se sont développés dans plusieurs organismes. Toutefois, l'application de ces pratiques demeure limitée, compte tenu des effectifs réduits.

De même, l'adaptation aux réalités particulières vécues par la clientèle immigrante grandissante pose des défis qui nécessiteraient davantage de ressources et ce, afin de répondre aux multiples besoins de compréhension de ces hommes, tant sur le plan du langage, que sur le plan culturel.

Par ailleurs, nous avons observé un accroissement important du nombre de demandes de nos partenaires et de la population pour desservir des clientèles pour lesquelles l'expertise développée par nos organismes s'avère utile. En effet, qu'il s'agisse des adolescent-es aux prises avec des comportements violents, d'hommes en difficulté ou en situation de rupture conjugale, de conjoints de même sexe aux prises avec la violence conjugale, de parents usant de violence, de conjointes aux prises avec des comportements violents, d'hommes subissant de la violence, de personnes présentant une problématique de violence en dehors de l'espace domestique, d'hommes en situation d'arrestation, d'hommes ayant besoin d'un hébergement préventif ou de demandes d'information juridique, les organismes sont de plus en plus sollicités. Ajoutons que les organismes reçoivent aussi de plus en plus de demandes de divers partenaires pour tenir des activités de sensibilisation et de formation.

De nombreux programmes novateurs ont ainsi été développés au sein des organismes afin de répondre à ces multiples besoins. Cependant, ces programmes sont inégalement accessibles selon les régions. De plus, plusieurs programmes sont abandonnés en cours de route, malgré leur succès et surtout, à cause de leur succès. En effet, lorsque l'affluence des demandes d'aide devient impossible à gérer, la rareté des ressources disponibles fait en sorte que les organismes doivent abandonner ces programmes complémentaires pourtant perçus comme étant nécessaires par la communauté.

Enfin, la difficulté à recruter et à retenir des intervenant-es détenant le niveau de compétence souhaité place également les organismes en position de vulnérabilité (Rinfret-Raynor et al., 2010). L'expertise développée dans les organismes est en effet très prisée au sein du réseau de la santé et des services sociaux, lequel offre des conditions salariales et de travail en général, largement plus avantageuses.

De manière à réduire davantage l'incidence de la violence conjugale et familiale, nous sommes d'avis que des efforts supplémentaires devront être faits. En effet, des mesures devront être prises afin de permettre aux ressources de répondre aux demandes d'aide et de développer ou de consolider les pratiques novatrices en réponse à la diversité de ces besoins.”

RECOMMANDATIONS de à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence pour le prochain Plan d'action gouvernemental quinquennal en matière de violence conjugale concernant le dossier de la clientèle autochtone.

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que l'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence n'est pas encore complètement consolidée dans sa mission de base et que des représentations en ce sens ont été effectuées depuis 2007 afin de travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec pour rejoindre 30 % des hommes en situation de violence conjugale. Actuellement, nous rejoignons environ 9 % de ces hommes.

N'étant pas consolidés, nos organismes doivent faire des choix quant aux services offerts sur leur territoire respectif. Par ailleurs, la majeure partie de nos ressources n'ont pas de programme spécifiquement développé pour la clientèle autochtone. Un sondage interne, réalisé par l'association en mai dernier, nous démontre qu'à part deux organismes, soit L'Impact Rivière-Gatineau, situé à Maniwaki et le Réseau Qajaq Network, situé à Kuujuaq, nos organismes membres rejoignent la clientèle autochtone de façon marginale, c'est-à-dire une moyenne de zéro à cinq hommes par année qui reçoivent les mêmes services que la clientèle régulière.

C'est en prenant compte de ces deux facteurs que nous vous proposons quatre recommandations qui permettraient de faire un pas dans la bonne direction.

1^{ère} RECOMMANDATION

Financer une recherche qui permettrait de définir les meilleurs pistes d'intervention pour mieux rejoindre la clientèle autochtone et favoriser sa diffusion et son intégration par les intervenants œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents et les intervenants œuvrant auprès des populations autochtones.

2^e RECOMMANDATION

Favoriser le transfert d'expertises ainsi que l'offre de formations en intervention auprès d'hommes ayant des comportements violents en contexte conjugale ou familiale afin qu'elles soient adaptées aux intervenants œuvrant auprès d'une clientèle autochtone.

3^e RECOMMANDATION

Former les intervenants œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents aux réalités particulières et à la culture spécifique des autochtones afin de favoriser l'accueil et l'aide offert à cette clientèle.

4^e RECOMMANDATION

S'assurer que l'association à cœur d'homme- Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence soit représentée au sein du sous-comité responsable de la clientèle autochtone.

Références bibliographiques

- à coeur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, rédaction : P. Turcotte, «Inclure la réalité des hommes dans la prestation des services sociaux au Québec», mémoire présenté au comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes du MSSS, 2003.
- A.R.I.H.V., Proposition de financement adéquat pour la reconnaissance des organismes communautaires à but non lucratif de type curatif et/ou préventif intervenant principalement auprès des hommes en situation de violence conjugale et familiale, 2001.
- Bélangier, S., « Une approche multifactorielle de la violence conjugale » dans *Intervention*, no. 106, 1998.
- Blanchette, D. et É. Couto, « Un modèle d'aide aux hommes pour sortir de l'impasse de la violence conjugale » dans *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, Presses de l'Université Laval, 2011.
- Brodeur, N., « Jalons de l'histoire des dispositifs d'intervention auprès des auteurs de violence conjugale aux États-Unis et au Québec » dans *J'ai peur quand tu cries*, Francequin, G. (sous la direction de), Eres, 2010.
- Campbell, J. C. et *al.*, « Risks factors for femicide in abusive relationship : Results from a multisite case control study » dans *American Journal of Public Health*, 93, 2003.
- Corvo, K., D. Dutton et W.-Y. Chen, « Towards Evidence-Based Practice with Domestic Violence Perpetrators » dans *Journal of Agression, Maltreatment and Trauma*, 16 (2), no. 48, 2008.
- Day et al., «Programs for Men who perpetrate Domestic Violence : An Examination of the Issues Underlying the Effectiveness of Intervention Programs » dans *Journal of Family Violence*, 24, 2009.
- Drouin, C., et J. Drolet, «Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe-Guide d'intervention», Fédération des ressources pour femmes violentées et en difficulté du Québec et CRI-VIFF, 2004.
- Gouvernement du Québec, Politique d'intervention en matière de violence conjugale. «Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale», 1995.
- INSPQ, (Florès, J. et *al.*), Répertoire d'outils soutenant l'identification précoce de la violence conjugale, 2010.
- INSPQ, Consolidation des pratiques en matière de violence conjugale dans les CLSC du Québec, étude exploratoire, 2006.
- Lindsay et *al.*, «Les effets différenciés de la thérapie de groupe auprès de conjoints violents : une analyse des facteurs d'aide», CRI-VIFF, 2007.
- Ouellet et *al.*, «L'intervention de groupe auprès des conjoints violents : quand l'évaluation s'allie à la pratique», CRI-VIFF, Collection Outils, 1994.
- Price, B., et A. Rosenbaum, «National survey of batterer intervention programs, International Family Violence and Child Victimization», 2007.
- Rinfret-Raynor et *al.*, «Points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale», CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, 2001.

Rinfret-Raynor, M., N. Brodeur et É. Lesieux, «Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires», CRI-VIFF, 2010.

Rondeau et *al.*, «Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints aux comportements violents», CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 35, 2006.

Rondeau et *al.*, «L'aide aux conjoints violents lors de l'arrestation et de la situation de crise, Recension des écrits», CRI-VIFF, Collection Études et analyses, no. 26, 2002.

Rondeau et *al.*, «La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés», CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no 7, 1999.

Rondeau, G. (sous la direction de), «Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins», Gouvernement du Québec, 2003.

Trépanier, M., « Quelles sont les stratégies à mettre de l'avant pour « sortir de la violence conjugale ? » dans Bergeron et *al.*, *Sortir de la violence conjugale* » : Regards des milieux d'intervention et de recherche, Actes du Séminaire annuel du CRI-VIFF, 2010.

Turcotte, D., «Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté», CRI-VIFF, 2002.

Turcotte, P. « L'aide aux hommes en violence conjugale : du contrôle social au changement personnel et social », *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, Presses de l'Université Laval, 2011.

Wormer, K. van et A. R. Roberts, «Death by Domestic Violence. Preventing the Murders and Murder-Suicides», Praeger Publishers, 2009.